

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pacific Region 800 Burrard Street, 2nd Floor 800, rue Burrard, 2e étage Vancouver, B. C. V6Z 0B9

Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e étage Vancouver, BC V6Z 0B9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Sweeper				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
E0276-141955/A		2014-01-02		
Client Reference No N° de ré E0276-141955	férence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$XSB-005-7188	férence de SEAG			
File No N° de dossier XSB-3-36273 (005)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° VI	ME	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin		Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2014-02-12			Pacific Standard Time PST	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:	7		
		_		
Address Enquiries to: - Adress Armstrong, Wendy	ser toutes questions à:	I	uyer Id - Id de l'acheteur b005	
•	·	xs		
Armstrong, Wendy	ne	xs	b005 - N° de FAX	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



E0276-141955/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E0276-141955

XSB-3-36273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Besoin
- 1.3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

5.1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents

List of Annexes:

Annex A Besoin

E0276-141955/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E0276-141955

XSB-3-36273

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2. Besoin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a besoin d'acheter une balayeuse selon les spécifications dans l'annexe «A» avec la livraison au poste frontalier de Kingsgate, 6917 autoroute 95, Kingsgate, Colombie-Britannique (environ 100 kilomètres au sud de Cranbrook, en Colombie-Britannique).

1.3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E0276-141955/A

E0276-141955

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

File No. - N° du dossier

XSB-3-36273

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (_15_) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

E0276-141955/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E0276-141955

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XSB-3-36273

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière (_1_ copies papier)

Section II: Attestations (_1_ copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

E0276-141955/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E0276-141955

XSB-3-36273

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

a. Justification de la conformité technique :

La soumission technique doit prouver la conformité du soumissionnaire et de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera déclaré non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission - les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'appui, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire renvoie le Canada vers l'endroit approprié dans le document.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée exclues, FABdestination, droits de douane et taxe d'accise canadiens inclus.

4.2. Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

E0276-141955/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E0276-141955

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XSB-3-36273

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

5.1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaireet ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «_ soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

E0276-141955/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E0276-141955

XSB-3-36273

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2. Besoin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a besoin d'acheter une balayeuse selon les spécifications dans l'annexe «A» avec la livraison au poste frontalier de Kingsgate, 6917 autoroute 95, Kingsgate, Colombie-Britannique (environ 100 kilomètres au sud de Cranbrook, en Colombie-Britannique).

6.3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numé<u>ro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directri ces/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

6.3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables ils doivent toutefois être reçus au plus tard le 28 mars 2014.

6.5. Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Wendy Armstrong Spécialiste de l'approvisionnement Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Acquisitions - Région du Pacifique 2º étage - 800, rue Burrard Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9 Tél.: (604) 775-7691

Tél.: (604) 775-7691 Fax: (604) 775-7526

Courriel: wendy.armstrong@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

E0276-141955/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E0276-141955

XSB-3-36273

6.6. **Paiement**

6.6.1 Base de paiement

DESCRIPTION	UNITÉ DE DISTR.	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	
Balayeuse as per Annex A	each	1	\$	\$	
TOTAL				\$	

6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
 - tous ces documents ont été vérifiés par le Canada; b)
 - c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada

6.7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8. **Attestations**

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.10 Applicable Laws

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention:
- les conditions générales 2010A (2013-04-25), biens (complexité moyenne) b)
- Annexe A Besoin c)
- d) la soumission de l'entrepreneur datée du

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation E0276-141955/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E0276-141955

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XSB-3-36273

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "A"
BESOIN
Exigences pour la balayeuse

Poste frontalier de Kingsgate

Exigences obligatoires pour balayeuse

Doit balayer un couloir d'au minimum 50 pouces (1 270 mm) et d'au maximum 53 pouces (1346,2 mm) avec un seul balais. Le balais principal doit avoir au minimum 35 pouces (889mm). Le balais latéral unique doit avoir un diamètre minimum de 20 pouces (508 mm) et maximum de 24 pouces (609,6 mm).

Le moteur doit avoir au minimum 28 HP et au maximum 35 HP, être un moteur à essence refroidi par liquide (le moteur doit être conforme aux normes d'émissions canadiennes actuelles).

La balayeuse doit pouvoir grimper une pente minimum de 20 %.

La balayeuse doit pouvoir effectuer un demi-tour dans un rayon maximum de 120 pouces (3048 mm).

Le tableau de bord doit comprendre un horamètre, un indicateur de niveau de carburant, un voyant lumineux pour frein à main, un indicateur de pression d'huile, un indicateur de température de l'eau, un indicateur d'ampérage et un indicateur de filtre à poussières obstrué.

La balayeuse doit comprendre un volant inclinable (pour permettre son utilisation par des opérateurs de toutes les tailles), un système de balayage à envoi direct, des phares, des feux arrière, une servodirection à roue arrière et un siège réglable confortable pour utilisateurs de différentes tailles.

La balayeuse doit comprendre une trémie d'un minimum de 10 pieds cubes (281,8 litres) d'une capacité de 650 libres (292,5 kg). La trémie doit avoir une garde au sol d'un minimum de 4pouces (100 mm). La trémie doit être fabriquée de matériau résistant à la corrosion qui ne rouillera pas pendant la vie de la balayeuse.

La trémie doit comporter une grande trappe d'accès aux débris. Elle doit avoir une benne à niveaux multiples d'au minimum 60 pouces (1520 mm).

La balayeuse doit avoir une gaine protectrice autour du pare-chocs en acier inoxydable.

L'unité doit comporter un système de conduite qui favorise le confort de l'opérateur.

Afin de contrôler la poussière, la balayeuse doit avoir un système de filtration des poussières sèches d'au moins trois étapes qui doit être logé dans la trémie. Ce système doit contrôler la poussière allant jusqu'à 0,5 microns avec une efficacité d'au moins 98 %.

La garantie doit être de 24 mois ou de 2000 heures d'utilisation (selon la première de ces conditions à se présenter) sur les pièces d'usine ainsi qu'une garantie sur la main-d'œuvre de six mois. La trémie doit avoir une garantie de 5 ans minimum.

La balayeuse doit être homologuée pour être utilisée au Canada et étiquetée adéquatement. Elle doit également comporter un indicateur de température automatique qui avertit l'opérateur lorsque la température de la trémie dépasse 160 degrés F (71 degrés C).

L'unité doit comporter un arceau de protection/toit, un feu stroboscopique ambré, un avertisseur sonore de marche arrière.

E0276-141955/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E0276-141955

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

xsb005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier XSB-3-36273

L'unité doit avoir un accès facile au moteur pour les réparations. Au minimum, le fournisseur doit avoir un technicien qui voyage dans toute la région sur une base régulière de façon à ce que les réparations soient réalisées en temps opportun.

Livraison

La balayeuse doit être livrée au poste frontalier de Kingsgate, 6917 Hwy 95, Kingsgate (Colombie-Britannique), situé à environ 100 kilomètres au sud de Cranbrook (Colombie-Britannique).

Le tout doit comprendre un représentant du constructeur pour l'installation sur place. Il doit également comprendre un manuel des pièces, un guide de l'opérateur et un DVD pour l'opérateur ou un accès à un site Web qui explique comment utiliser la machine.

La balayeuse doit être livrée et on doit faire une démonstration de son utilisation au plus tard le 28 mars 2014.